



LES REGLES DE SECURITE

LICENCE

La licence nationale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, (FFRP) est obligatoire pour participer aux activités de l'association.

Elle prouve votre adhésion à l'association, elle même affiliée à la FFRP.

Elle vous confirme la garantie d'une assurance sérieuse , valable tous les jours, pour les randonnées avec ou en dehors de l'association. Elle couvre la responsabilité civile et les accidentés. (Assurance IRA)

En outre , et surtout, cette licence assure le club et son Président. Elle les dégage des retombées de responsabilité civile pouvant survenir.

Un certificat médical est obligatoire pour toute adhésion à l'association.

Il est indispensable d'avoir sur soi sa licence (ou papiers d'identité) et un N° de téléphone , en cas d'urgence et sa carte vitale.

PENDANT LA RANDONNEE

Bien respecter l'horaire de départ qui vous est indiqué sur les programmes.

Ne pas dépasser l'animateur qui ouvre la randonnée , ne pas se trouver derrière le serre-file.

Eviter de perdre le contact avec le groupe, donc ne pas laisser d'écart important et s'assurer de la direction en restant à portée de vue des autres et s'assurer que les personnes suivantes ont bien vu la direction à prendre lors des croisements et changements de direction.

Déposer son sac à dos sur le chemin lors d'un arrêt pour besoin naturel.

Lors des pauses attendre 5 minutes après l'arrivée du serre file avant de repartir.

Respecter la nature et emporter ses déchets.

ROUTES

Aborder les routes avec prudence

A chaque route le groupe s'arrête sans empiéter sur la route, attend la mise en place de la sécurisation par les accompagnateurs, et traverse rapidement, en ligne, dès que le signal est donné.

Sur les routes le groupe marche sur le côté droit sans s'écarter du bord. En aucun cas il ne peut empiéter sur la moitié gauche de la chaussée. Quand le groupe est supérieur à 25 deux groupes sont constitués avec 50m d'écart.

Tout véhicule venant de l'arrière doit être signalé à ceux qui sont devant soi;

Un coup de sifflet signale l'arrivée d'un véhicule.

Dans tous les cas vous devez respecter les consignes de l'animateur.

SECOURS

Une trousse de première urgence est portée par l'un d'entre nous à chaque sortie.

Un coup de sifflet doublé, signale un problème et demande l'arrêt du groupe.

CHIENS

Pour des raisons évidentes de sécurité, les chiens sont autorisés, tenus en laisse et s'ils ne présentent aucune gêne ou risque pour le groupe. Dans tous les cas le propriétaire du chien est responsable de l'application de la règle.

EQUIPEMENT

Les chaussures de randonnée

Le sac à dos contenant selon les saisons et les conditions climatiques lunettes de soleil, crème solaire, vêtement de pluie, tenue de rechange, vivres et boissons